

# Le Canton met ses terrains à disposition pour du logement abordable

Une propriété de l'État sera louée à long terme à une coopérative. Ce mécanisme est utilisé pour la première fois en vue de construire de l'habitat sans but lucratif.



Chloé Din  
Publié aujourd'hui à 09h01  
Mis à jour il y a 2 heures



Les 21 logements prévus à Crissier seront construits par la Société coopérative d'habitation de Pully (SCHP) et loués à prix coûtant, en principe dès 2025.

DR - SCHP

L'État de Vaud vient de mettre à profit un nouvel outil législatif contre la hausse des loyers. Il annonce la construction de 21 logements à loyers abordables à Crissier sur une parcelle qui lui appartient. Depuis 2016, un décret lui permet en effet d'accorder un droit distinct et permanent de superficie (DDP) sur des terrains cantonaux, soit de les louer pendant huitante ans, à condition que l'on y construise des logements d'utilité publique.

Dans le cas de Crissier, le DDP a été accordé à la Société coopérative d'habitation de Pully (SCHP) à la suite d'un appel d'offres de la Société vaudoise pour le logement (SVL), dont l'État de Vaud est propriétaire majoritaire. «Pour chaque projet, le Canton et la SVL déterminent les critères à respecter en vue d'obtenir le DDP, notamment le type de logement d'utilité publique à construire. Cela se fait en concertation avec la Commune afin de connaître les besoins», explique Florian Failloubaz, directeur du Logement à la Direction générale du territoire et du logement.

## Loyers à prix coûtant

À Crissier, les loyers seront d'environ 1650 francs pour un trois-pièces, avec des charges en principe limitées à 110 francs grâce à l'efficacité énergétique des bâtiments. «La SCHP est à but non lucratif, cela veut dire que les loyers correspondent au prix de construction», explique Joël Cornuz, membre du conseil d'administration de la société coopérative.

Une fois construits, courant 2025, les logements seront mis en location de manière traditionnelle, mais ils seront attribués en fonction des revenus et du nombre de personnes. Il ne sera pas nécessaire d'être déjà coopérateur de la SCHP.

«Les coopératives d'habitation comme la nôtre ont besoin du politique pour développer ce type de logements, relève Joël Cornuz. Sur le marché, de nombreux terrains sont trop chers et les coûts de construction ont augmenté. Jusqu'ici, les communes ont joué un grand rôle pour mettre à disposition des DDP à des conditions raisonnables. Désormais, le Canton s'y met aussi pour la première fois.»

Que peut-on attendre de ce nouvel outil pour créer du logement abordable? «À l'échelle cantonale, le nombre de parcelles qui se prêteront à ce mécanisme est difficile à chiffrer, mais il pourrait être significatif», indique Raphael Gogniat, secrétaire général de la SVL. Le projet de Crissier fait toutefois déjà des émules: «Une réflexion similaire est en cours pour six autres parcelles, à Préverenges et à Bussigny, en vue d'accorder un DDP d'ici à l'an prochain. On pourrait y construire 200 à 250 logements», indique Florian Failloubaz.